

Date de la convocation: 04/06/2018

Date de l'annonce publique : 04/06/2018

Présents

Gilles Roth, bourgmestre et président
Roger Negri et Marcel Schmit, échevins
Jean Beissel, Edmée Besch-Glangé, Ed Buchette, Luc Feller, Tom Kerschenmeyer,
Romain Rosenfeld, Adèle Schaaf-Haas, Roland Trausch et Jemp Weydert, conseillers
Nico Bontemps, secrétaire communal

Absent(s)

Sven Bindels, conseiller – excusé

Vote public

Adèle Schaaf-Haas

Ordre du jour

1. Devis et crédits supplémentaires :
 - a. Article 4/623/221323/18011 – Remplacement des dalles au parking CFL à Capellen - montant du devis 70.000,00 € ;
 - b. Article 4/130/223210/17001 – Acquisition d'un nouveau camion – montant du devis 300.000,00€ ;
 - c. Article 4/690/211000/18031 – Étude pour la remise en état du bâtiment Jean Marx à Mamer – montant du devis 50.000,00€.
2. Commission des Loyers – Nomination des membres :
 - a) Nomination d'un membre locataire effectif et d'un membre locataire suppléant;
 - b) Nomination d'un membre bailleur effectif et d'un membre bailleur suppléant;
 - c) Nomination d'un président et d'un président suppléant ;
 - d) Désignation du secrétaire de la commission des loyers.
3. Commission de la Jeunesse – Nomination d'un membre.
4. Commission communale d'Intégration – Démission d'un membre.
5. Klimateam – Nomination des membres.
6. Circulation :
 - a. Décision relative à la dénomination de la « rue op Bierg » ;
 - b. Décision relative à la dénomination de l'« Aire de Capellen » ;
 - c. Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une durée supérieure à 72 heures dans la route de Garnich à Holzem ;
 - d. Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une durée supérieure à 72 heures dans la rue du Cimetière à Holzem ;
 - e. Confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une durée supérieure à 72 heures dans la rue de la Libération à Mamer.
7. Finances communales :
 - a. Approbation de titres de recette ;
 - b. Modification du règlement-taxe relatif à la fixation des taxes de chancellerie pour la délivrance de documents administratifs ;
 - c. Approbation de crédits nouveaux ou supplémentaires au budget 2018.
8. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section D de Cap, lieu-dit « rue René Moes », n° cadastral 62/1393.
9. Subsidés :
 - a. 250,00 € à l'a.s.b.l. Luxembourg Pipe Band à titre de participation communale aux frais de célébration du 10ème anniversaire ;
 - b. 50,00 € à l'a.s.b.l. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table à titre de contribution exceptionnelle pour l'exercice 2018.
10. Affaires de personnel :
 - a. Création d'un poste de salarié non-qualifié à tâche manuelle (m/f) ;
 - b. Création d'un poste d'employé communal (m/f) dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1 pour les besoins du service informatique.
11. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.

- 12.Enseignement fondamental 2018/2019 : Propositions de réaffectation des instituteurs (m/f) dans le cadre de la liste 1 des postes d'instituteurs ; (séance à huis clos)
- 13.Conseil d'administration du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) - Proposition d'un candidat d'administrateur représentant la zone de secours «CENTRE» (séance à huis clos).
- 14.Affaires de personnel (séance à huis clos) :
 - a. Réduction de stage à accorder à un fonctionnaire communal ;
 - b. Démission d'un rédacteur communal au secrétariat communal ;
 - c. Nomination d'un d'employé communal (m/f) dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1 pour les besoins du service informatique.

Monsieur le conseiller communal Luc Feller est absent de la réunion jusqu'au point 1-b inclus de l'ordre du jour.

Point de l'ordre du jour : 1-a	Devis et crédits supplémentaires - Article 4/623/221323/18011 – Remplacement des dalles au parking CFL à Capellen - montant du devis 70.000,00€
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve le devis au montant de 70.000,00 T.T.C. pour le remplacement des dalles au parking CFL à Capellen.

Point de l'ordre du jour : 1-b	Devis et crédits supplémentaires - Article 4/130/223210/17001 – Acquisition d'un nouveau camion – montant du devis 300.000,00€
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

approuve le devis au montant de 300.000,00 T.T.C. pour l'acquisition d'un nouveau camion.

Monsieur le conseiller communal Luc Feller joint la réunion.

Point de l'ordre du jour : 1-c	Devis et crédits supplémentaires - Article 4/690/211000/18031 – Étude pour la remise en état du bâtiment Jean Marx à Mamer – montant du devis 50.000,00€
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

approuve le devis au montant de 50.000,00 € T.T.C. pour l'élaboration d'une étude pour la remise en état du bâtiment Jean Marx à Mamer.

Point de l'ordre du jour : 2	Commission des Loyers – Nomination des membres - Nomination d'un membre locataire effectif et d'un membre locataire suppléant
-------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement décide :

- M. Georges SANTER est nommé comme président ;
- Mme Marcelle JEMMING est nommée comme président suppléant ;

- Mme Monica DOS SANTOS est nommée comme secrétaire ;
- M. Joao Manuel LIMA DA CRUZ est nommé comme locataire effectif ;
- Mme Christiane HOFFMANN nommée bailleur effectif ;
- M. Marco Welter est nommé comme bailleur suppléant ;

et constate que le poste de locataire suppléant reste vacant.

Point de l'ordre du jour : 3	Commission de la Jeunesse – Nomination d'un membre
-------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

nomme M. Eric DEIBENER comme membre dans la susdite commission.

Point de l'ordre du jour : 4	Commission communale d'Intégration – Démission d'un membre
-------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

accepte la démission de Mme Alexandra Leick comme membre effectif de la Commission Communale Consultative d'Intégration et remercie l'intéressée de son engagement pour la cause publique.

Point de l'ordre du jour : 5	Équipe Climat (Klimateam) – Nomination des membres
-------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

porte le nombre de représentants de la population dans l'«Équipe Climat» de trois à six membres ;

puis unanimement

nomme les personnes qui suivent comme membre dans l'«Équipe Climat» :

Titre	Nom	Prénom	Représentant
Monsieur	CAU	David	Population
Monsieur	GIORGIO GAGGIA	Eugenio	Population
Monsieur	HALLOT	Mathieu	Population
Monsieur	MAUER	Georges	Population
Monsieur	PALLANDT	Cyrano	Population
Monsieur	PICKAR	Karl	Population
Monsieur	REICHEL	Peter	Klimaforum
Madame	WAGNER	Gisela	Commission de la Mobilité
Monsieur	PAGANO	Biagio	Commission des Bâtisses et de l'Aménagement du Territoire
Monsieur	MULLER	Roger	Commission de l'Énergie et de l'Environnement
Monsieur	BUCHETTE	Ed	CSV
Madame	SCHAAF-HAAS	Adèle	Déi Gréng
Monsieur	BINDELS	Sven	DP

Monsieur	ROSENFELD	Romain	LSAP
Monsieur	LANNERS	Philippe	Entreprises locales
Monsieur	STREITZ	Christian	Conseiller climat Schroeder & Associés
Monsieur	HANSEN	Laurent	Service technique communal
Madame	DOS SANTOS	Monica	Secrétariat communal

Point de l'ordre du jour : 6-a	Circulation - Décision relative à la dénomination de la «rue op Bierg»
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimentement

- abroge la décision du conseil communal du 04/04/1978 attribuant le nom « auf Berg » à la rue desservant le lotissement « auf Berg » ;
- attribue désormais le nom « rue Op Bierg » à cette rue.

Point de l'ordre du jour : 6-b	Circulation - Décision relative à la dénomination de l'«Aire de Capellen»
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimentement

attribue le nom « Aire de Capellen » aux stations-service sur l'autoroute A6.

Point de l'ordre du jour : 6-c	Circulation - Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une durée supérieure à 72 heures dans la route de Garnich à Holzem
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimentement

confirme le règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la route de Garnich à Holzem édicté en date du 24/05/2018 par le collège échevinal, réf.: 2018-027 et arrête :

(1)

les prescriptions suivantes sont applicables du lundi, le 28/05/2018 de 08.00 heures jusqu'à la fin des travaux :

- La circulation sur la route de Garnich est réglée à l'aide de signaux lumineux.
Cette prescription est indiquée par des signaux colorés lumineux
En cas de panne des signaux colorés lumineux, la prescription est indiquée par les signaux B.5 « PRIORITE A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE » et B.6 « PRIORITE PAR RAPPORT A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE ».

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

Point de l'ordre du jour : 6-d	Circulation - Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une durée supérieure à 72 heures dans la rue du Cimetière à Holzem
---	---

Le conseil communal,

unanimement

confirme le règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la rue du Cimetière à Holzem édicté en date du 24/05/2018 par le collège échevinal, réf.: 2018-021 et arrête :

(1)

les prescriptions suivantes sont applicables du lundi, le 28/05/2018 de 08.00 heures jusqu'au vendredi, le 15/06/2018 à 17.00 heures:

- La rue du cimetière à Holzem est barrée à toute circulation, dans les deux sens, à la hauteur des maisons n°13 et n°15.
Cette prescription est indiquée par :
 1. le signal C,2a « ROUTE BARREE » dans la rue du cimetière à la hauteur des maisons n°13 et n°15.

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

Point de l'ordre du jour : 6-e	Circulation - Confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une durée supérieure à 72 heures dans la rue de la Libération à Mamer
---	--

Le conseil communal,

unanimement

confirme le règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la rue de la Libération à Mamer édicté en date du 30/05/2018 par le collège échevinal, réf.: 2018-032 et arrête :

(1)

les prescriptions suivantes sont applicables du lundi, le 18/06/2018 de 08.00 heures jusqu'à la fin des travaux :

- La circulation fonctionnera en sens unique dans la rue de la Libération, tronçon entre les maisons 51 et 55.
Cette prescription est indiquée par :
 1. le signal E.13a « VOIE A SENS UNIQUE » dans la rue de la Libération à la jonction de cette dernière avec la rue P. Krier-Becker ;
 2. le signal C,1a « ACCES INTERDIT » dans la rue de la Libération à la jonction de cette dernière avec la rue P. Krier-Becker;
 3. le signal C.11b « INTERDICTION DE TOURNER » dans la rue du Centre à la jonction de cette dernière avec la rue de la Libération ;
 4. le signal C.11a « INTERDICTION DE TOURNER » dans la rue P. Krier-Becker à la jonction de cette dernière avec la rue de la Libération.

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

Point de l'ordre du jour : 7-a	Finances communales - Approbation de titres de recette
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement approuve des titres de recette au montant total de 2.989.468,89 €.

Point de l'ordre du jour : 7-b	Finances communales - Modification du règlement-taxe relatif à la fixation des taxes de chancellerie pour la délivrance de documents administratifs
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement décide :

(1)

d'abroger les taxes de chancellerie suivantes :

Nature	€
Certificat d'inscription aux listes électorales	4,00
Certificat de franchise en douane	8,00
Certificat de mise en bière	8,00
Certificat de moralité	4,00
Certificat de résidence	4,00
Certificat de résidence en matière d'indigénat	8,00
Couverture d'un livret de famille	35,00
Déclaration d'arrivée et de départ (luxembourgeois / étrangers)	4,00
Doublet d'un livret de famille	12,00
Permis de transport d'une dépouille mortelle	4,00
Recherche d'une adresse sur la demande d'une personne poursuivant un but commercial	4,00
Tous les autres certificats, attestations et copies conformes	4,00

(2)

de fixer les taxes de chancellerie comme suit :

Nature	€
Document certifié conforme	4,00
Légalisation	4,00
Livre du Millénaire	24,00
Recherche en matière d'état civil, par tranche de 15 minutes	11,00

(3)

que les personnes reconnues indigentes par un Office Social sont dispensées du paiement de la taxe de chancellerie sur les certificats ;

(4)

que la présente délibération remplace celle du 03/02/2015 sur le même sujet.

Point de l'ordre du jour : 7-c	Finances communales - Approbation de crédits nouveaux ou supplémentaires au budget 2018
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

avec dix voix et deux abstentions :

- approuve les modifications budgétaires ci-après :

Article	Libellé de l'article	Crédit initial €	Crédit nouveau ou supplémentaire €	Nouveaux montants €
3/113/615242/99006	Commission de l'Egalité des chances – Frais de réunions et de manifestations	60.000,00	45.000,00	105.000,00
3/220/608122/99001	Autre petit équipement – CS	2.500,00	15.000,00	17.500,00
3/250/648330/99001	Primes – Jeunesse	55.000,00	20.000,00	75.000,00
3/260/618880/99001	Frais de fonctionnement – RTPH	44.500,00	14.800,00	59.300,00
3/441/616000/99001	Transport collectif des usagers	210.000,00	10.000,00	220.000,00
3/441/648110/99001	Subventions aux particuliers – Transport	975,00	25.000,00	25.975,00
3/542/648120/99001	Subventions aux particuliers – PN	9.500,00	25.000,00	34.500,00
3/630/612200/99011	Entretien et réparations – Bâtiment – Château d'eau	18.300,00	13.000,00	31.300,00
3/829/615242/99001	Manifestations sportives	20.000,00	20.000,00	40.000,00
3/829/648120/99001	Subventions aux particuliers – Autres sports	0,00	1.500,00	1.500,00
3/860/615241/99002	Frais des fêtes publiques	0,00	85.000,00	85.000,00
3/860/615241/99003	Armée grand-ducale - Cérémonie à l'occasion de la prestation des serment des volontaires	0,00	15.000,00	15.000,00

- et prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver les crédits nouveaux ou supplémentaires au budget 2018 repris ci-avant.

Point de l'ordre du jour : 8	Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section D de Cap, lieu-dit « rue René Moes », n° cadastral 62/1393
-------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

décide de ne pas exercer le droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section D de Cap sous le numéro 62/1393.

Point de l'ordre du jour : 9-a	Subsides - 250,00 € à l'a.s.b.l. Luxembourg Pipe Band à titre de participation communale aux frais de célébration du 10ème anniversaire
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

décide d'allouer à l'a.s.b.l. Luxembourg Pipe Band un subside extraordinaire de 250,00 € à titre de participation communale aux frais de célébration du 10^{ème} anniversaire.

Point de l'ordre du jour : 9-b	Subsides - 50,00 € à l'a.s.b.l. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table à titre de contribution exceptionnelle pour l'exercice 2018
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

décide d'allouer à l'a.s.b.l. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT) un subside extraordinaire de 50,00 € à titre de participation communale aux frais d'édition de l'annuaire fédéral 2018.

Point de l'ordre du jour : 10-a	Affaires de personnel - Création d'un poste de salarié non-qualifié à tâche manuelle (m/f)
Approuvé le	

Le conseil communal,

unanimement

- décide la création d'un poste de salarié non-qualifié à tâche manuelle;
- dit que la carrière de la personne à engager s'étend sur les grades 1, 2 et 3.

Point de l'ordre du jour : 10-b	Affaires de personnel - Création d'un poste d'employé communal (m/f) dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1 pour les besoins du service informatique
Approuvé le	

Le conseil communal,

unanimement

décide la création d'un poste d'employé communal (m/f) dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1 pour les besoins du service informatique.

Point de l'ordre du jour : 11	Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux
--------------------------------------	--

Le conseil communal,

entend les communications d'usage du collège échevinal ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

Monsieur le bourgmestre prononce le huis clos de la réunion.

Point de l'ordre du jour : 12-a	Enseignement fondamental 2018/2019 - Propositions de réaffectation des instituteurs (m/f) dans le cadre de la liste 1 des postes d'instituteurs – 1 poste «Cycle C2-4 p 100%»
--	--

Séance à huis clos.

Point de l'ordre du jour : 12-b	Enseignement fondamental 2018/2019 - Propositions de réaffectation des instituteurs (m/f) dans le cadre de la liste 1 des postes d'instituteurs – 1 poste «Cycle C2-4 p 100% A 18-19»
--	--

Séance à huis clos.

Point de l'ordre du jour : 12-c	Enseignement fondamental 2018/2019 - Propositions de réaffectation des instituteurs (m/f) dans le cadre de la liste 1 des postes d'instituteurs – 1 poste «Cycle C2-4 p 100% A 18-19»
--	--

Séance à huis clos.

Monsieur l'échevin Roger Negri quitte la salle de réunion.

Point de l'ordre du jour : 13	Conseil d'administration du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) - Proposition d'un candidat d'administrateur représentant la zone de secours « CENTRE »
--------------------------------------	---

Séance à huis clos.

Point de l'ordre du jour : 14-a	Affaires de personnel - Réduction de stage à accorder à un fonctionnaire communal
--	--

Séance à huis clos.

Point de l'ordre du jour : 14-b	Affaires de personnel - Démission d'un rédacteur communal au secrétariat communal
--	--

Séance à huis clos.

Point de l'ordre du jour : 14-c	Affaires de personnel - Nomination d'un d'employé communal (m/f) dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1 pour les besoins du service informatique
--	---

Séance à huis clos.